



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

4^{ème} ÉDITION - PRIX INTERNATIONAL

RÈGLEMENT



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21

Commission de CGLU

Le PRIX INTERNATIONAL
CGLU – VILLE DE MEXICO
– CULTURE 21 a pour objectif
de reconnaître les leaders -villes
ou personnes- qui se sont
distinguées par leur contribution
à la culture en tant que pilier du
développement durable.



4^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee

1 INTRODUCTION

Soutenu au niveau mondial par des maires, des villes et des gouvernements locaux, l'Agenda 21 de la culture est le premier et le seul document international qui reconnaît et encourage la culture comme dimension fondamentale du développement durable des villes. En septembre 2017, plus de 900 villes et organisations sont liées à cet agenda.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la plus importante organisation internationale de maires et de gouvernements locaux, promeut institutionnellement l'Agenda 21 de la culture par le biais de sa Commission Culture. La Commission Culture de CGLU est coprésidée de manière collégiale par Buenos Aires, Lisbonne et la Ville de Mexico, et vice-présidée par, Barcelone, Bilbao, Bogotá, Jeju, Porto Alegre, et Rome.

Tous les deux ans, CGLU organise un Sommet visant à réfléchir, discuter et échanger des bonnes pratiques portant sur la culture, les villes et le développement durable, facilité par la Commission culture de CGLU. Le premier Sommet Culture de CGLU, tenu à Bilbao en mars 2015, a approuvé le document « Culture 21 Actions », qui offre des orientations concrètes aux villes pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques culturelles liées au développement durable et les inciter à participer à des processus d'échange et d'apprentissage. Le deuxième Sommet culture de CGLU s'est tenu à Jeju en mai 2017 et a permis de présenter des exemples de la mise en œuvre de Culture 21 Actions par des villes et gouvernements locaux du monde entier. Il a également permis de mettre en débat la relation entre la culture et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le troisième Sommet s'est déroulé à Buenos Aires en avril 2019, offrant un cadre pour échanger sur des questions notamment en lien avec le rôle de la culture indépendante, la dimension de genre dans les politiques culturelles, et le rôle de la culture dans les stratégies mondiales pour le développement, et a permis de proposer, présenter et échanger des bonnes pratiques dans ces domaines.

C'est dans les villes que se développent les accords internationaux (ODD, Nouvel Agenda Urbain) et que se rejoignent les grands défis du développement durable : l'équilibre environnemental, la vitalité culturelle, la justice sociale, le progrès économique, la gouvernance inclusive. Ainsi, comme l'explique le document de CGLU récemment publié La Culture dans les Objectifs de Développement Durable : Un Guide pour l'Action Locale (2018), CGLU considère que les aspects culturels jouent un rôle fondamental pour assurer d'atteindre les ODD. C'est également le cas pour les autres agendas internationaux. Pour ces raisons, la Commission culture de CGLU porte une attention toute particulière sur les activités de et campagnes de plaidoyers, en partenariat avec d'autres réseaux mondiaux et régionaux. Conformément à son engagement fort en faveur du lien entre culture et développement durable, la Commission Culture de CGLU et Ville de Mexico de CGLU ont lancé en 2013 le Prix International CGLU - Mexico City - Culture 21, qui se tient tous les deux ans.

La **première édition** du Prix a eu lieu en 2013-2014. 56 candidatures de villes et de gouvernements locaux ont été reçues, parvenant du monde entier. Le Jury a élu comme vainqueurs le Projet « Arena de Cultura » de la ville de Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil) pour la catégorie « Ville » ainsi que Manuel Castells et Farida Shaheed pour la catégorie « Personnalité ». Le Jury a octroyé une mention spéciale aux projets d'Hanovre (Basse-Saxe, Allemagne) et de Ouagadougou (Burkina Faso).

La **deuxième édition** du Prix s'est déroulée en 2015-2016. 83 candidatures de villes et de gouvernements locaux du monde entier ont été reçues. Le Jury a désigné vainqueurs les projets « Patrimoine culturel et redynamisation des activités économiques à Tombouctou », de la Ville de Tombouctou (Mali) et « Je suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation » de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la catégorie Ville / Gouvernement Local ou Régional. Le Jury a également décerné une mention spéciale aux projets présentés par les villes de Busan (République de Corée), Dakar (Sénégal), Kaunas (Lituanie), Lac Mégantic (Québec, Canada) et Montevideo (Uruguay). Dans la catégorie Personnalité, Jon Hawkes et Silvia Rivera Cusicanqui ont obtenu le prix ex-aequo.

La **troisième édition** du Prix s'est déroulée en 2017-2018. 99 candidatures de villes et gouvernements locaux du monde entier ont été reçues. Dans la catégorie « Ville / Gouvernement Local », le Jury a récompensé les projets « Lyon Ville Durable : la Charte de Coopération Culturelle », présenté par la ville de Lyon (France), et « Tables ronde commune d'artistes pour la gouvernance culturelle locale » présenté par Seongbuk (Séoul, République de Corée). Des mentions spéciales ont été attribuée aux projets soumis par Dublin (Irlande), Hamilton (Ontario, Canada), Montevideo (Uruguay), Nablus (Palestine), Novosibirsk (Fédération Russe), et Saha-gu (Busan, République de Corée). Dans la catégorie « Personnalité », le Prix a été remis ex-aequo à Basma Elhusseiny et Patrice Meyer-Bisch.



4^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee

OBJECTIF 2 GÉNÉRAL

Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture21 » a pour objectif de reconnaître les leaders -villes ou personnes- qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable.

OBJECTIFS 3 SPÉCIFIQUES

Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture21 » a pour objectifs spécifiques de :

- | Promouvoir une plus grande visibilité de la relation entre la ville, la culture et le développement durable à l'échelle internationale, conformément aux documents stratégiques de CGLU.
- | Motiver les villes du monde pour qu'elles adoptent les principes de l'Agenda 21 de la culture et considèrent les droits culturels comme un fondement de leur politique culturelle, en favorisant ainsi la compilation et l'échange de bonnes pratiques de projets sur la ville, la culture et le développement durable.
- | Proposer des exemples et preuves attestant des relations entre politiques et pratiques culturelles locales, ainsi que l'atteinte des objectifs internationaux en matière de développement durable, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 ou le Nouvel Agenda Urbain.
- | Renforcer la présence au sein de CGLU d'un thème innovateur, qui continue le leadership ouvert par la ville de Mexico en 2010 avec la déclaration de CGLU : « La culture est le quatrième pilier du développement durable ».

4 CATÉGORIES

Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture21 » présente deux catégories :
PRIX À UNE VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL.
PRIX À UNE PERSONNALITÉ.

CATÉGORIE VILLE / GOUVERNEMENT 5 LOCAL OU RÉGIONAL

PRÉSENTATION

Cette catégorie récompensera soit une ville, soit un gouvernement local ou régional dont la politique aura contribué de manière significative à établir des ponts entre les valeurs de la culture (le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable. Le prix sera attribué au gouvernement local ou régional candidat qui sera le gagnant du concours de projets ouvert aux membres directs ou indirects de CGLU, ainsi qu'à tous les gouvernements locaux ou régionaux collaborant étroitement avec des organisations partenaires de CGLU. Tous les gouvernements locaux ou régionaux faisant partie d'une association ou d'une fédération de gouvernements locaux ou régionaux membre de CGLU sont eux-même de fait membres indirects de CGLU.

Le Prix reconnaîtra une politique, un programme ou un projet original qui inclue de manière explicite les principes de l'Agenda 21 de la culture. Le projet gagnant devra démontrer la connexion étroite qu'il existe entre les droits culturels et/ou les ODD (Agenda 2030 des Nations Unies) ou le Nouvel Agenda Urbain. L'action récompensée devra être appliquée depuis au moins deux ans, et il faudra apporter les preuves de l'impact et du succès obtenus.

Chaque ville, ou gouvernement local ou régional ne pourra présenter qu'une seule candidature.

Les villes qui constituent le Bureau ou l'Équipe de Gouvernance de la Commission Culture de CGLU (à savoir actuellement Buenos Aires, Lisbonne, Ville de Mexico, Barcelone, Bilbao, Bogotá, Jeju, Porto Alegre et Rome) ne pourront pas présenter de candidature.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le processus de compétition pour la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional » se fera par le biais d'un formulaire spécifique conçu dans le cadre de cet appel à projet. On peut télécharger ce formulaire sur le site web de l'Agenda 21 de la culture : www.agenda21culture.net/prix. Le formulaire est disponible dans les trois langues officielles de CGLU : le français, l'espagnol et l'anglais.

Le formulaire devra être complété dans sa totalité, en répondant à tous les paragraphes.



4^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee

LETTRE DE CANDIDATURE

Le formulaire sera accompagné d'une lettre de présentation, signée par le maire ou le chef de gouvernement, sa composition et son contenu sont libres, mais elle comprendra au moins :

- | Un paragraphe qui résume le projet (en résumant la section 1 du formulaire)
- | Un paragraphe qui résume la manière dont la ville utilisera les fonds du prix (en résumant la section 6 du formulaire)
- | Un paragraphe qui mentionne sa qualité de membre de CGLU.

DOTATION

La ville gagnante recevra un trophée réalisé par un artiste de Mexico ainsi qu'une reconnaissance signée par le Chef du Gouvernement de la Ville de Mexico et par le Président de CGLU.

Le projet présenté par la ville gagnante recevra 50 000 euros qui devront être utilisés pour la promotion internationale de ce projet (publication d'un livre, participation à des forums, visibilité internationale) et pour renforcer l'application locale de l'Agenda 21 de la culture.

Le Jury pourra octroyer le Prix à une ville unique, ou décider de partager le Prix (ainsi que la dotation correspondante) entre plusieurs villes.

Le Jury pourra reconnaître comme « bonne pratique en matière de culturel et villes durables » tous les projets qu'il estime être nécessaire de reconnaître. Ces projets seront diffusés mondialement par la Commission culture de CGLU.

DIFFUSION DES CANDIDATURES

La section 1 de chaque formulaire sera traduite par les organisateurs du Prix dans les deux autres langues officielles de CGLU et le contenu sera publié en mars 2018 sur le site web du Prix.

Les autres contenus de chaque formulaire seront publiés, selon l'avis du jury et avec l'accord explicite de chaque gouvernement, après l'annonce du gagnant du prix.

6 CATÉGORIE PERSONNALITÉ

Cette catégorie récompensera une personnalité mondialement connue pour sa contribution fondamentale à la relation entre la culture et le développement durable. Le prix à la personnalité sera attribué par le jury, sans concours ouvert de compétence.

Les organisateurs du Prix invitent tous les membres directs ou indirects de CGLU, ainsi que toutes les personnes ou organisations intéressées, à proposer spontanément une personnalité, et ce uniquement par le biais du courrier électronique : award@agenda21culture.net, en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Cette proposition devra être correctement justifiée, en démontrant de manière explicite la contribution apportée par la personnalité en question au regard de la réalisation des objectifs de l'Agenda 21 de la culture, et de manière plus générale, à la compréhension de la relation qui existe entre la culture et le développement durable, notamment la promotion des droits culturels et/ou la connexion entre la culture et les ODD (Agenda 2030 des Nations Unies) ou le Nouvel Agenda Urbain.

Le Jury pourra octroyer le Prix à une personnalité unique, ou décider de partager le Prix (ainsi que la dotation correspondante).

La personnalité vainqueur recevra un trophée réalisé par un artiste de la ville de Mexico ainsi qu'une reconnaissance signée par le Chef du Gouvernement de la Ville de Mexico et par le Président de CGLU. La personnalité vainqueur recevra la somme de 25 000 euros.

7 JURY

C'est le Jury, ou Comité technique d'évaluation, qui se chargera de la sélection. Il sera composé de personnalités, experts internationaux, proposés par la Ville de Mexico et CGLU. Les membres du Jury seront des personnalités à la trajectoire irréprochable dans le milieu culturel et d'un très grand prestige, ce qui garantira la célébrité et l'importance du Prix.

Dans la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional », le jury analysera toutes les candidatures en deux temps :

- | Premièrement, le jury analysera la section 1 de chaque formulaire de candidature et retiendra une liste de 10 finalistes maximum.
- | Ensuite, le jury analysera le formulaire des 10 candidatures finalistes et désignera le gagnant du prix.

Le Prix ne prévoit pas de présentation publique des villes finalistes. Le jury délibérera seulement à partir des documents de candidature.

Dans la catégorie « Personnalité », le jury analysera en une seule fois les nominations et désignera la personnalité gagnante du prix.



4^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee

8 CALENDRIER

- | Le 14 novembre 2019 : Ouverture de l'appel à projets. Les formulaires seront disponibles sur le **site web**.
- | Le 18 mars 2020 : Date limite de réception des candidatures.
- | Avril 2020 : Diffusion des contenus de la première partie du formulaire de candidature.
- | Juin 2020 : Réunion du Jury et communication des résultats.
- | Octobre-novembre 2020 : Cérémonie de remise du Prix à Mexico.

9 FORMALISATION DES CANDIDATURES

Les candidatures de la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional » seront présentées uniquement par courrier électronique à l'adresse : **award@agenda21culture.net**.

Chaque candidature sera accompagnée des fichiers suivants :

- | Formulaire (en format Word).
- | Annexe obligatoire : lettre de présentation signée par le maire ou par le chef du gouvernement (au format PDF).
- | Au moins 3 images en haute résolution (minimum 150ppp, format JPEG, PNG, TIFF ou similaire).
- | Annexes facultatives : un maximum de 3 documents (format libre).

Les nominations spontanées pour la catégorie « Personnalité » ne pourront être présentées que par courrier électronique à l'adresse : **award@agenda21culture.net**. La nomination spontanée sera rédigée sur un document, selon le formulaire proposé.

Dès la réception d'une candidature, les organisateurs du Prix enverront par courrier électronique un message qui confirmera la bonne réception de la candidature.

OBLIGATIONS 10 DES VAINQUEURS

CATÉGORIE VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL

La ville ou le gouvernement local gagnant(e) dans cette catégorie assumera les obligations suivantes :

- | Communiquer par écrit l'acceptation du prix dans un délai d'un mois maximum.
- | L'assistance personnelle du maire ou du chef de gouvernement à la cérémonie de remise du prix.
- | Diffuser l'obtention du prix dans les médias.
- | Prouver devant les organisateurs la réalisation des activités proposées pour le prix (section 6 du formulaire), dans un délai maximal d'un an à partir de la réception de la notification.

CATÉGORIE PERSONNALITÉ

La personnalité gagnante de cette catégorie assumera les obligations suivantes :

- | Assister personnellement à la cérémonie de remise du prix.
- | Rédiger et lire, lors de la cérémonie de remise du prix, un texte original sur la culture et le développement durable.

www.agenda21culture.net/prix



Le **PRIX INTERNATIONAL
CGLU – VILLE DE MEXICO
– CULTURE 21** démontre sans
équivoque que la diversité, le
patrimoine et la créativité, c'est-à-
dire, la culture, est une dimension
fondamentale des villes durables
à travers le monde, et constitue
une approche indispensable dans
les débats internationaux sur le
développement, la paix et les droits
humains.

